

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 29 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 21-DCM-DGS-036Bis

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN & LE 29 MARS à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, à huis-clos, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU FRAT POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN EN LIEN AVEC LA RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER — Martine CLOPIN - Patrick ROUAS - Jacques PAGANELLI - Emilie ROY — Serge VENNET - Chantal JOVER - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Eric GALIANO - Thomas MICHEL — Cédric GINER — Bernard PEZERY - Martine CABOT - Denis TENDIL - Armand CABRERA - Lionel RIQUELME - Valérie POZZO DI BORGIO.

**POUVOIRS** : Marine DESIDERI à Hervé STASSINOS - Marine BRONDINO à Armand CABRERA - Eric JOFFRE à Bernard PEZERY.

**ABSENT** : Néant.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Emilie ROY

=====

**Madame Valérie RIALLAND donne lecture de l'exposé suivant :**

VU le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** que la commune du Pradet souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AH n°47, pour un montant de 385 000 €, afin d'optimiser sa future opération de « Reconstruction du groupe scolaire Marcel Pagnol » ;

**CONSIDERANT** que la commune souhaite solliciter le Fond Régional d'Aménagement du Territoire auprès du Conseil Régional pour l'aider à financer cette acquisition ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter le Conseil Régional pour la mobilisation du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire à hauteur de 115 500 € (soit 30%) ;
- à signer toutes les pièces nécessaires et à prendre tous les actes subséquents utiles à cette demande de financement.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.**

33 voix POUR.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire,  
Monsieur Hervé STASSINOS**

Signé par : Hervé STASSINOS  
Date : 02/04/2021  
Qualité : MAIRE



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.